

# LES RENDEZ-VOUS PATRIMOINE DE C.CONSEILS

## ISF 2010 : La douloureuse piqûre de rappel

**On ne dit pas "austérité" ou "rigueur", on dit "équilibre budgétaire"!**

Crise grecque oblige, pour l'instant le gouvernement a fait son choix parmi les réformes fiscales pour 2011 : statu quo pour les réformes structurelles. A défaut de mesures spectaculaires, François Fillon a repris son rôle de communicant en mauvaises nouvelles et a présenté le projet de loi de finances pour 2011 : gel des dépenses publiques, avec l'objectif d'une réduction de ces dépenses de 10 % sur trois ans.

La France étant, selon ses termes, "loin d'un plan de rigueur", les victimes directes de ce plan seraient donc les aides à la construction (Scellier et consorts), les aides sociales et certaines niches fiscales comme le crédit impôt recherche, les chèques emploi-services, la TVA pour travaux à 5,5 % et l'abattement de 10 % pour pensions et retraites... L'ISF, qui devait être supprimé, va être conservé, puisque toute ressource fiscale sera de bon aloi pour Bercy ces prochaines années.

### **Rappel : la déclaration ISF, le 15 juin**

Ces dernières manœuvres étatiques, en lien avec l'actualité économique, ne doivent pas occulter le calendrier des obligations fiscales. Passé le 15 juin 2010, il sera trop tard pour déposer sa déclaration de patrimoine relevant de l'ISF. Les signes actuels encourageant très vivement à la souscription des dernières enveloppes fiscales de défiscalisation, il n'est pas encore trop tard pour les réductions d'impôts sur le revenu ou sur la fortune.

Comme l'an dernier, quatre leviers sont à actionner pour réduire l'ISF :

**1. Agir sur les actifs :** professionnaliser certains biens immobiliers (SCI abritant les murs de l'activité professionnelle), s'engager à conserver les parts de société (abattement de 75 % pour

un engagement de six ans), utiliser des placements tels que le contrat de capitalisation, détenir de l'art ou de la pierre (abattement de 20 à 30 % sur les biens immobiliers et, surtout, valorisation personnelle et déclarative de ces biens) ou organiser son divorce... Attention au rattrapage et à la notion d'action paullienne !

**2. Augmenter les passifs :** utiliser le levier de l'emprunt permet in fine de conserver une dette importante, à l'inverse d'un prêt amortissable traditionnel, tout en renforçant la prévoyance.

**3. Donner :** en usufruit ou en pleine propriété ; ou faire un don à une association d'intérêt général.

**4. Investir :** en tant qu'actionnaire, renforcer les fonds propres des PME, en direct ou via des souscriptions de parts de holding, permet de bénéficier d'une réduction d'ISF jusqu'à 50.000 euros.

**Pour les retardataires, une dernière solution : les C.Conseils Awards !**

Le 7 juin 2010, à 19 h 30, auront lieu les C.Conseils Awards au CAPC (musée d'Art contemporain de Bordeaux).

Profitez donc de cet événement pour rencontrer les conseillers patrimoniaux indépendants privés et professionnels de C.Conseils !

Puisque, dans certaines situations, remplir la déclaration 2725 relève de la performance artistique...



**Claude Campagnès, fondateur du Groupe C.Conseils**

12, rue Esprit-des-Lois - BP 50091 - 33025 Bordeaux Cedex

Tél. 05.56.486.000 - rdvpatrimoine@cconseils.fr

[www.cconseils.fr](http://www.cconseils.fr)